**Association Sportive du Golf de PESSAC**
Association loi 1901 N° W332011875 du 28 juillet 1989
Identifiant SIREN : 379 606 858
Siège Social – Golf de Pessac Rue de la princesse 33600 PESSAC

asgolfdepessac@gmail.com - www.asgolfdepessac.com

# 2024 – Règlement des compétitions de golf organisées par l'ASGP

Les compétitions sont organisées suivant les règles et recommandations de la Fédération Française de Golf.
Pour les compétitions club, les règles locales établies par l'association sportive en accord avec l'exploitant sont appliquées.
Pour les compétitions fédérales, les règles locales applicables sont celles éditées par le comité.

Pour participer à une compétition, le joueur ou l'équipe doit :

- Remplir les conditions particulières relatives à toutes les compétitions (niveau de jeu, catégorie, etc.),
- S'inscrire dès que la compétition est ouverte, en principe 2 semaines avant la date,
- Annuler, si impossibilité de participer, en utilisant le formulaire d'annulation sur le lien d'inscription,
- Consulter les horaires de départ sur le site de l'AS (page d'accueil) ou sur son espace personnel de la FFG
- Se présenter à l'accueil du golf 30 minutes avant son départ afin de régler les droits d'accès au parcours pour les non abonnés
- Se présenter aux ordres du starter 10 minutes avant son départ,
- Jouer dans le temps de jeu raisonnable et conseillé sur la carte de score et suivre par principe la partie précédente. Plus précisément, le temps de jeu d'une compétition Stableford individuel avec 3 joueurs doit se dérouler en moins de 4H30,
- S'engager à suivre toutes consignes données par le starter et le commissaire de parcours,
- sauf avis contraire du comité, les voiturettes sont autorisées pour les joueurs ayant déposés préalablement un certificat médical original précisant la nécessité de cet usage pour pouvoir participer.

Pour toutes les compétitions organisées par l'AS, sauf information spécifiée sur la fiche d'inscription, les adhérents de l'AS sont prioritaires. En conséquence, si le champ est plein, les joueurs non adhérents de l'AS pourront être mis en LISTE d'ATTENTE
Les joueurs retenus pour participer sont les premiers inscrits
Les joueurs doivent consulter régulièrement leur statut sur les listes d'inscriptions publiées

**Association Sportive du Golf de PESSAC**
Association loi 1901 N° W332011875 du 28 juillet 1989
Identifiant SIREN : 379 606 858
Siège Social – Golf de Pessac Rue de la princesse 33600 PESSAC

asgolfdepessac@gmail.com - www.asgolfdepessac.com

Les joueurs inscrits sur liste d'attente seront informés par l'organisateur dès qu'ils sont retenus.
En cas de force majeure justifiée, un joueur ne pouvant pas se présenter aux départs doit en informer l'accueil du golf et/ou les organisateurs (tel du starter : **06 49 45 91 38)**.

En cas d'absence répétitive d'un joueur, et sans avoir prévenu l'accueil du golf et/ou les organisateurs, des mesures suivantes peuvent être prises par l'association sportive et la direction du golf :
- Inscription systématique en liste d'attente,
- Enregistrement « disqualification » dans le résultat de la compétition,
- Départ systématique en fin de liste.

Éventuellement, une interdiction de participer aux compétitions sur le Golf Blue Green de Pessac peut être appliquée.

Lors d'une compétition, un joueur et son marqueur peuvent avoir des divergences sur l'application d'une règle de golf. Dans ce cas, il est toujours conseillé de jouer 2 balles et de demander une décision au comité organisateur.

A la fin de chaque compétition, les marqueurs doivent se rendre ensemble dans les 5 minutes suivantes la fin du dernier trou (Les 3 joueurs en stableford ou stroke play individuel, les capitaines en compétition par équipe) auprès du recording (ou auprès de la personne chargée de saisir les scores) afin de remettre leur carte de score. Dans le cas contraire, tous les joueurs ou toute une équipe pourront être disqualifiés.